

Bordeaux, le 19 février 2020

## **Déclaration du SNES pour la CAPA avancement accéléré des professeurs certifiés du mercredi 19 février 2020**

Aujourd'hui, se tient la dernière CAPA sur l'avancement d'échelon, alors que nous sommes toujours engagés dans une mobilisation d'une durée sans précédent contre le recul de nos droits sociaux. Mus par une idéologie libérale complètement décomplexée, ce gouvernement rivalise d'imagination pour décider de réformes toutes plus régressives les unes que les autres.

En combattant le projet de réforme des retraites par points, la profession refuse la disparition d'un droit fondé sur un système solidaire et composante non négociable du contrat social.

Chaque semaine et ce depuis le 5 décembre, les actions se multiplient sur les lieux de travail malgré les diverses pressions. En aucun cas la réponse à la crise sociale et politique ne peut être une répression à l'encontre de celles et ceux qui expriment un désaccord.

Le rejet de la réforme et la détermination à obtenir son retrait sont intacts et se propagent de manière inéluctable. Dans ce contexte, notre organisation syndicale ne cédera pas et continuera à proposer des solutions pour un projet sérieux d'amélioration des régimes de retraite. De même, au-delà de l'opinion publique défavorable à ce projet de réforme, les différentes caisses de retraites comme les institutions, dont la plus haute, celle du Conseil d'État, ont toutes acté un avis critique voire négatif. Continuer à vouloir imposer ce projet relève alors, de la part du gouvernement, d'un vrai déni de démocratie.

De même, la Loi de destruction de la Fonction Publique, promulguée pendant l'été, montre la volonté du gouvernement de nier les principes fondateurs de la Fonction Publique en refusant aux organisations syndicales d'exercer leur rôle de contre-pouvoir. Elle vise également à mettre au pas les fonctionnaires et à réduire la capacité de leurs représentants syndicaux à les défendre de façon égalitaire et transparente dans les commissions administratives paritaires. Le recours aux contractuels, afin de pourvoir des emplois permanents, permet aussi de mettre en concurrence les fonctionnaires recrutés sous statut et les non titulaires.

Concernant cette CAPA et de manière générale, nous tenons à remercier les services de la DPE pour la qualité de leur travail dans des conditions que l'on sait difficiles comme celles de tous les fonctionnaires. Pour l'avenir et afin d'améliorer ce tableau d'avancement accéléré, nous avons deux demandes.

La première est la prise en compte d'avis « très satisfaisant » dans les promotions pour assurer les équilibres homme/femme et disciplinaires.

La deuxième, que nous avons déjà formulée l'année dernière, est une rotation dans le temps entre les collègues promus au 7ème et les collègues promus au 9ème.